

Paris, le 19 décembre 2019

Aux secrétaires des sections départementales

Candidatures en Ecoles Européennes

La note de service concernant le recrutement en Ecoles Européennes est parue : [note de service n° 2019-180 du 12-12-2019](#).

Les candidatures sont possibles **jusqu'au 21 février 2020**.

- Pour la rentrée scolaire 2020, **8 postes** d'instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés. Des compétences en français langue étrangère sont requises. Il s'agit de connaissances théoriques, sanctionnées par l'obtention d'un diplôme, mais aussi de la mise en œuvre avérée de ces connaissances par une pratique (par exemple prise en charge d'enfants primo arrivants dans une classe d'initiation).

Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand ainsi que de la langue du pays d'accueil est indispensable. Une bonne maîtrise de l'outil informatique est préconisée.

La liste des postes susceptibles d'être vacants n'est pas publiée car les mutations internes sont prioritaires.

- Les dossiers de candidature sont à établir en 2 exemplaires.

Cette année, aucun groupe de travail n'est prévu pour le recrutement en écoles européennes ...

Vous trouverez les informations utiles sur notre site :

<https://www.snuipp.fr/Ecoles-Europeennes>